

Définition :

La traçabilité est une procédure visant à suivre automatiquement un produit ou un service depuis sa naissance jusqu'à sa valorisation finale.

Les obligations :

Il n'existe pas de loi imposant aux entreprises de mettre en place une traçabilité hormis dans certains domaines d'activités sensibles tel que l'alimentaire, la pharmacie, les bovins ou encore les dérivés sanguin.

Les objectifs :

L'objectif premier de la traçabilité est de pouvoir identifier un produit, un lot de produits ou encore un service afin de pouvoir le retirer rapidement avec un maximum de sécurité en cas de non-conformité, de danger...

La traçabilité offre également l'avantage de pouvoir intervenir en amont de la distribution en permettant par exemple de contrôler la qualité d'un produit depuis l'origine des matières premières. Ceci diminue les coûts de « non-qualité » sur les produits finis. Elle est très utile pour un service production ou un service après vente, par exemple.

Les flux de matières premières, de produits finis sont également mieux identifiés.

En résumé, la traçabilité permet d'améliorer la qualité, le service et l'efficacité globale d'une entreprise.

Mise en place :

Il faut donc décider des produits et éléments constitutifs à tracer, des informations à suivre et des moyens à mettre en place. Pour cela il est nécessaire d'établir les procédures de vie des produits (fabrication et process), de leur conception à leur utilisation.

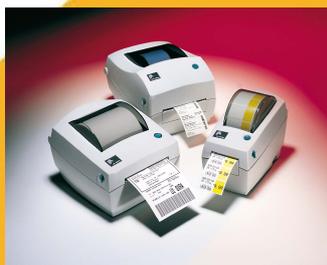
Il faut également définir les conditions et solutions d'identification (logicielles, matérielles) à mettre en place en fonction des chaînes de fabrication, des produits de conditionnement et des méthodes d'expédition.

Les moyens :

Afin de répondre aux attentes spécifiques du marché africain, nous sommes en mesure de vous proposer des solutions adaptées vous permettant de suivre vos produits de leur naissance jusqu'à leur consommation.



Solutions d'Identification



Solutions d'Impression



Les Consommables

